

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 - Préambule

Eric ROUXEL est un autoentrepreneur, n° Siret : 812 177 111 00018.
L'activité de l'entreprise E.ROUXEL s'articule autour du service aux particuliers et PME/TPE et plus particulièrement la maintenance/dépannage informatique, le conseil et le développement de logiciels de gestion.
Ces Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre de l'activité exercée par E.ROUXEL.
Le fait de commander par téléphone, par contact direct une intervention et de fixer un rendez-vous avec E.ROUXEL implique de la part du Client l'acceptation entière et sans réserve de ces Conditions Générales de Vente.

Article 2 - Services / Prestations

L'activité de maintenance informatique comprend un diagnostic initial de l'état de l'ordinateur, suivi de la suggestion des solutions à mettre en œuvre dans le but de satisfaire à la demande du Client.
E.ROUXEL peut exercer son activité de maintenance sur des ordinateurs équipés d'une des versions de Microsoft Windows. Le Client engage sa propre responsabilité sur l'origine de la version installée.
Les services proposés sont les suivants :

- La maintenance/mise à niveau du matériel informatique du client
- L'installation et/ou configuration de logiciels ou pilotes de périphériques, gratuits ou commerciaux, fournis par le client
- L'installation de périphériques fournis par le client
- L'installation/configuration de connexion internet
- L'optimisation d'ordinateur personnel (nettoyage, suppression malwares,...)
- Conseil client (achats périphériques,...)
- Actes techniques spéciaux à la demande du client : migration de données vers un nouveau matériel,...

Ces services sont réalisés au domicile du Client ou, éventuellement, en cas de matériel dit «portable», au siège de l'entreprise. E.ROUXEL intervient chez le Client après avoir convenu :

- De la prestation à réaliser
- D'un jour, heure et lieu de rendez-vous fixé en fonction des disponibilités du Client et d'E.ROUXEL
- D'une information tarifaire si possible (dépendant des informations fournies par le client).

Ces services sont liés à des tarifs affichés sur le site www.erosoftware53.com, modifiables sans préavis sauf pendant la durée des travaux qui lie E.ROUXEL à son Client.

Ces services se commandent par contact direct ou par téléphone (06.31.50.82.74). Une demande de devis peut également être réalisée via le formulaire de contact du site susnommé.

En cas de l'indisponibilité du Client au moment et au lieu fixé du rendez-vous, sans motif, le Client sera facturé la somme forfaitaire de 30 € au titre du dédommagement pour prestation non assurée pour faute du Client.

Article 3 - Limites des garanties et de responsabilités

E.ROUXEL n'a pas d'obligation de résultat, uniquement une obligation de moyens, dans la limite de ce qui est commercialement raisonnable. Cependant, E.ROUXEL s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques à sa disposition pour mener à bien la prestation commandée par le Client. Dans le cas où les conditions de travail au domicile du Client s'avèreraient dangereuses pour la sécurité des personnes et des biens, les logiciels non conformes aux prescriptions des éditeurs de logiciels ou encore les matériels non conformes aux prescriptions des constructeurs, E.ROUXEL se dégagerait de toute responsabilité sans poursuivre l'opération prévue et sans que le Client puisse demander un dédommagement quel qu'il soit. Toutefois, les frais des travaux engagés par E.ROUXEL seraient dus en totalité par le Client et lui seraient facturés aux tarifs en vigueur.
Dans les limites permises par la loi, la responsabilité totale d'E.ROUXEL pour toute réclamation dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation, y compris pour toute garantie implicite, est limitée au montant fixé pour l'intervention. En aucun cas E.ROUXEL ne sera tenu pour responsable de toute perte ou dommage qui n'aurait pas été raisonnablement prévisible.

Dans le cas où le Client est une personne morale, le Client doit dégager de toute responsabilité E.ROUXEL et le garantir contre toute réclamation, poursuite ou action en justice résultant ou lié aux services d'E.ROUXEL.

Le Client est entièrement responsable des données contenues sur ses unités de stockage, il est également entièrement responsable des procédures de sauvegardes. Au moment où la panne vient de se produire, le Client est totalement responsable des données qui pourraient avoir été perdues par négligence ou lors d'une action volontaire ou pas.

En cas de perte des données, le Client ne pourra pas rendre E.ROUXEL fautif de cette perte pour laquelle sa responsabilité ne sera en aucun cas engagée, y compris en cas d'échec de restauration de sauvegarde, ou en cas de corruption de celles-ci.

Lors de certaines manipulations entreprises par le Client ou par un logiciel tiers installé, le système d'exploitation pourrait se trouver dans un état d'instabilité tel que le Client soit obligé de réinstaller le système ainsi que tous les logiciels. Sous cette condition, la responsabilité d'E.ROUXEL ne peut être engagée. Par ailleurs, si la prestation de cette condition éventuelle n'était pas prévue lors de la prise de rendez-vous, le Client s'engage, s'il désire toujours la continuité de cette opération, à assumer les frais d'intervention liés à une nouvelle période de temps d'intervention aux tarifs d'E.ROUXEL. En cas d'interruption inopinée de la prestation due à une impossibilité technique, E.ROUXEL proposera le meilleur compromis afin de sortir de cette situation. Dans tous les cas, les heures réalisées jusqu'à cette décision seront facturées et dues par le Client.

Article 4 - Obligations du Client

Le Client s'engage à tenir à la disposition de l'intervenant l'ensemble des logiciels et documentations lié à l'ordinateur à maintenir ainsi qu'aux périphériques associés. Le Client s'engage à fournir les clés de licences de tous les logiciels à installer. Le client s'engage à fournir sans restriction tous les couples login/mot de passe nécessaires. E.ROUXEL se refuse à installer tout logiciel commercial non accompagné des clés de licence à saisir lors de cette installation pour assurer son fonctionnement.

Le Client s'engage à s'efforcer d'expliquer l'origine de la panne survenue notamment, les codes d'erreurs affichés à l'issue de cette panne et les éventuelles manipulations effectuées.

Le Client s'engage à fournir à E.ROUXEL des conditions d'exercice optimales (prises électriques, connexion internet,...) afin que la prestation soit concluante dans les meilleurs délais.

Article 5 - Tarifs et Conditions de paiement

Une évaluation du temps nécessaire d'intervention – donc du tarif de la prestation – est réalisée à l'issue d'un pré-diagnostic fourni par E.ROUXEL en fonction des informations communiquées par le client. Le tarif définitif, inférieur ou supérieur à l'évaluation, est communiqué au client en début d'intervention quand toutes les données sont en possession d'E. ROUXEL.

Si au cours de sa prestation, E.ROUXEL enregistre des problèmes insolubles dans les conditions actuelles (logiciels ou matériels manquants, clé de licence défaillante, disponibilité du Client...), E.ROUXEL, en accord avec le Client, fixe un autre rendez-vous pour terminer l'opération. Le Client est libre d'accepter ou non cette solution ; en cas de refus, les heures réalisées jusqu'à cette décision seront facturées et dues par le Client. Si un nouveau rendez-vous est pris, le tarif appliqué est celui en vigueur.

Tous les prix s'entendent en euros et HT. E.ROUXEL n'est pas assujéti à la Taxe à la Valeur Ajoutée (T.V.A. non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts).

Les tarifs en vigueur sont notifiés au Client lors de la prise de contact.

A la fin de l'intervention, le Client honore, sans délai aucun, le règlement de la prestation par la remise soit d'un chèque bancaire, libellé à l'ordre de M. Eric ROUXEL, soit d'espèces. Le client reçoit alors un reçu, et une facture lui est ensuite envoyée par mail dans les meilleurs délais.

Toute prestation réalisée au domicile du Client donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure et ce quelle que soit la durée de la dite prestation.

Article 6 - Confidentialité

E.ROUXEL peut être amené à accéder aux données personnelles du Client situées sur le disque dur de l'ordinateur. E.ROUXEL s'engage à respecter la confidentialité des données de ses Clients, aucune donnée n'est collectée lors de l'intervention technique.

E.ROUXEL est soumis de fait au secret professionnel. Néanmoins, la découverte fortuite de données à caractère pédopornographique fera l'objet d'une dépose de main courante par E.ROUXEL au commissariat ou gendarmerie le plus proche.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de E.ROUXEL.

Article 7 - Validité des échanges électroniques

Le Client ayant accepté les Conditions Générales de Vente, reconnaît la conformité et force probante des échanges et des enregistrements électroniques réalisés avec E.ROUXEL, conformément à la loi pour la confiance dans l'économie numérique, n°2004-575 du 21 juin 2004.

Article 8 - Droit applicable et Jurisdiction compétente

Les relations commerciales entre le Client et E.ROUXEL sont régies par la loi française. Les litiges éventuels entre les parties seront réglés à l'amiable ou à défaut au Tribunal de Commerce du siège social de E.ROUXEL.

«Bon pour accord»

Le client :

Date :

Signature :